

La Provence - jeudi 30 septembre 2021

Le fait du jour

## Les grands procès environnementaux auront-ils raison de l'État ?

François TONNEAU



En janvier, à Paris, des activistes du climat campaient devant le tribunal administratif pour l'ouverture du procès dit de l'"Affaire du siècle". - / PHOTO ARCHIVES MAXPPP

**Après une première victoire en février, "l'Affaire du siècle" revient aujourd'hui au tribunal pour contraindre le gouvernement à agir plus fortement en matière écologique. La tendance se généralise et réoriente nos démocraties**

Ce ne serait pas la première fois que la France devrait verser une compensation financière à une organisation guerroyant sur le terrain juridique de l'écologie. Les Amis de la Terre sont parvenus à obtenir 10 millions d'euros d'astreinte par semestre dans un arrêté rendu le 4 août sur la pollution de l'air. Mais les conclusions attendues, d'ici deux semaines, concernant "L'Affaire du siècle", pourraient changer la donne. "On ne présume pas de ce que diront les juges", souffle Cécilia Rinaudo, coordinatrice de Notre Affaire à Tous, l'association qui, avec la Fondation Nicolas Hulot et les ONG Oxfam et Greenpeace, est à l'origine du premier grand procès sur le changement climatique. "Mais on attend qu'ils forcent l'État à assumer ses responsabilités. Et qu'ils soient le plus précis possible sur les mesures à prendre dans les politiques des transports, du logement ou de l'agriculture."

Sept mois après avoir caractérisé des "carences fautives", voilà un tribunal administratif en lisière de jurisprudence. En s'appuyant sur l'Accord de Paris, où la France s'était engagée à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici à 2030 par rapport à 1990 et à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, elle a d'abord constaté l'évidence : les émissions ont diminué de 0,9 % entre 2018 et 2019, alors que le rythme annuel devrait être de 1,5 %, puis de 3,2 % à partir de 2025. Imparable pour les ONG qui dénoncent des accords non contraignants juridiquement entre les États et qui, sans nier les efforts importants faits notamment par la France, les jugent insuffisants.

*"L'idée est de prendre en étau un gouvernement qui agit par la politique des petits pas, reprend Cécilia Rinaudo. Cela peut lui suffire à contredire des actions en justice locales ou sur des secteurs précis. On observe même parfois une régression du droit environnemental, comme le montre la réapparition des néonicotinoïdes. En nous plaçant sur la globalité d'une politique, on oblige l'État à réparer toute sortie de route. C'est très fort que la Justice prenne cela en compte, mais ce qui manque, c'est cette obligation d'agir."*

Plus encore que les faucheurs d'OGM, les activistes anti-incinérateurs et découvreurs de lys à Fos ou les coups d'éclat de Greenpeace, la judiciarisation de l'action écologique fait trembler les gouvernements. Elle se développe sur la planète, des Pays-Bas au Pakistan et de l'Irlande à la Colombie et pousse l'Europe dans ses retranchements. *"Elle est l'arme ultime contre les dénis sur les grands enjeux et permet des avancées concrètes, comme sur les arrêtés antipesticides"*, souligne Sébastien Barles, adjoint au maire de Marseille chargé de la Transition écologique. *"Ces procès permettent de dire oui ou non très fort et obligent les gouvernements à rendre des comptes"*, ajoute l'Anglais Rob Hopkins, figure écolo des "villes en transition".

Sont-ils pour autant réellement efficaces dans un contexte d'urgence et de mondialisation des carences ? *"Les associations sont dans leur rôle, nous expliquait Bérengère Abba, secrétaire d'État à la biodiversité, lors du Congrès mondial de la nature à Marseille. Elles alertent. Elles voudraient que l'urgence connaisse une accélération des moyens et des actions. C'est ce que nous faisons. Nous aussi sommes dans notre rôle, mais avec du concret et du mesurable, au-delà d'un idéal"*. On sent poindre, derrière la mise à distance, les limites de l'exercice gouvernemental. Obligé d'assumer une realpolitik écologique, contraint par les impératifs de croissance, d'emploi et de développement. Mais repoussant d'une main maladroite des injonctions démocratiques de plus en plus pressantes.

*"On veut obliger l'État à réparer toute sortie de route. C'est très fort que la Justice prenne cela en compte."*